

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

**Décision du 1^{er} août 2019 portant délégation de signature
pour le programme 152 - Gendarmerie nationale**

NOR : INTJ1922813S

Le directeur général de la gendarmerie nationale,

Vu le code de la défense, notamment les articles R. 3225-4, R. 3225-8 et 9;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10 et 73;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement;

Vu la décision du 22 août 2018 portant désignation des responsables de budgets opérationnels de programmes et d'unités opérationnelles pour le programme 152 – Gendarmerie nationale,

Décide:

Article 1^{er}

Délégation est donnée aux responsables de budgets opérationnels de programmes pour le programme 152 - Gendarmerie nationale et leurs adjoints à l'effet de signer, au nom du ministre de l'intérieur, tous actes et décisions relatifs à l'ordonnancement des recettes et des dépenses:

- au général de corps d'armée Thibault Morterol, commandant des écoles de la gendarmerie nationale;
- au général Jean-Marc Descoux, commandant de la gendarmerie outre-mer;
- au général de division Ivan Noailles, commandant en second des écoles de la gendarmerie nationale;
- au général Fabrice Grandi, chargé de mission auprès du commandant de la gendarmerie outre-mer.

Article 2

Délégation est donnée aux responsables d'unités opérationnelles pour le programme 152 – Gendarmerie nationale et leurs seconds à l'effet de signer, au nom du ministre de l'intérieur, tous actes et décisions relatifs à l'ordonnancement des recettes et des dépenses:

- au général de division Olivier Guérif, commandant du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale;
- au général Patrick Touron, commandant du pôle judiciaire de la gendarmerie nationale;
- au général Laurent Phélip, commandant du groupe d'intervention de la gendarmerie nationale;
- au général Jean-Pierre Gesnot, commandant de la gendarmerie des transports aériens;
- au colonel Emmanuel Sillon, commandant des forces aériennes de la gendarmerie nationale;
- au colonel Jean-Marc Détré, commandant en second du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale;
- au colonel Philippe Caussé, commandant en second du pôle judiciaire de la gendarmerie nationale;
- au colonel Quentin Cotton De Bennetot, commandant en second du groupe d'intervention de la gendarmerie nationale;
- au colonel Jérôme Floquet, commandant en second de la gendarmerie des transports aériens;
- au colonel Laurent Le Goff, commandant en second des forces aériennes de la gendarmerie nationale.

Article 3

Les responsables mentionnés aux articles 1^{er} et 2 peuvent donner délégation, pour signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles ils ont eux-mêmes reçu délégation, aux agents placés sous leur autorité.

Article 4

La décision du 14 août 2018 portant délégation de signature pour le programme 152 – Gendarmerie nationale est abrogée.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 1^{er} août 2019.

*Le général de corps d'armée,
major général de la gendarmerie nationale,*
C. RODRIGUEZ